

Date de convocation

19 novembre 2025

Date d'affichage
de l'avis

19 novembre 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

N° d'ordre

D_2025_6_2

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, B. LORRY, C. CHUBURU, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, H. BEAUCULAT, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, M. PULVINET, M.-C. LALANNE, C. BERDUCQ, V. LABORDE.

Etait absente : A.-L. POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

INCORPORATION TERRAIN POUTS DIT LAYUS DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a acquis par acte dressé le 2 juin 2025 la parcelle cadastrée B 1753 d'une superficie de 21 m², correspondant à une partie du trottoir de la rue des Pyrénées.

Cette parcelle est affectée à des fonctions de circulation des piétons.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de procéder au classement de la parcelle correspondante dans le domaine public conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE le classement de la parcelle B 1753 dans la voirie communale dénommée rue des Pyrénées.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à ces opérations et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que-
dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Marc DUFAU